



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les États d'Asie et du Pacifique consacrent en moyenne 7,4 % de leur PIB aux dépenses publiques liées à la protection sociale, certains pays comme l'Inde n'y dédiant que 1,4 % (données de 2015). L'écart de rémunération entre les sexes reste élevé dans cette région et s'est même creusé ces dernières années dans certaines sous-régions comme l'Asie du Sud. La majeure partie des soins et travaux domestiques, une contribution généralement invisible dont il n'est pas tenu compte dans les économies nationales, continue d'être assumée par des femmes. Disposer de solides systèmes de protection sociale visant à réduire les inégalités entre les sexes peut être un moyen efficace de lutter contre ce phénomène. Conformément aux engagements énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à l'objectif 5 du Programme 2030, les États doivent investir dans des services publics de qualité intégrant la problématique femmes-hommes, des systèmes de protection sociale universels et des infrastructures durables.

La présente déclaration s'étend sur les mesures à adopter pour pallier les lacunes en matière de protection sociale en s'éloignant du modèle économique néolibéral et l'absence de sources de financement en s'attaquant aux flux financiers illicites et en favorisant la coopération internationale en matière fiscale. Elle renferme aussi des exemples de méthodes participatives et démocratiques de prestation des services publics qui sont essentielles pour parvenir à l'égalité des sexes.

Remettre en cause l'ordre économique mondial

Les principaux obstacles entravant le financement des services publics, notamment dans les pays du Sud et les petites économies, mais également dans les pays les plus riches du monde, sont l'ordre néolibéral et la forme actuelle du capitalisme qui entretient l'illusion selon laquelle la richesse finit par se propager aux couches les plus modestes de la population, alors qu'en réalité ce système a contribué à la hausse des inégalités dans le monde entier.

Ces dernières décennies, les institutions financières internationales et les pays du Nord ont encouragé la dérégulation, la privatisation et les coupes dans les finances publiques, souvent sous couvert d'austérité. Les États ont vendu des biens publics clefs au secteur privé ou établi des partenariats entre secteur public et secteur privé qui ont abouti à une détérioration de la qualité des services publics. Pour remédier à cette situation, les États et les institutions financières doivent reconnaître que le capitalisme est incompatible avec la prestation universelle de services de qualité intégrant la problématique femmes-hommes. Distribuer de l'eau salubre et assurer des services d'assainissement sûrs, par exemple, ne seront jamais des activités rentables, mais sont reconnues dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes comme des éléments essentiels pour permettre aux femmes de jouir du droit à des conditions de vie décentes. Ces activités ne peuvent être confiées à une entreprise qui sacrifiera la couverture médicale universelle sur l'autel des profits.

Les États doivent absolument réformer ce système économique et leur approche du développement s'ils veulent atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030. En se fondant sur le dernier rapport établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et sur le constat récurrent relatif à la concentration de la richesse mondiale qui est détenue par moins de 1 % de sa population, il est évident qu'à l'échelle mondiale, nous ne nous dirigeons pas dans la bonne direction en ce qui concerne la réalisation des objectifs 10 et 13, ce qui aura des répercussions sur l'ensemble des objectifs et dressera des obstacles encore plus importants sur la voie de l'égalité entre les sexes. En outre, la recrudescence des

conflits et la multiplication des phénomènes climatiques ont entraîné une hausse du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, dont la majorité sont accueillis dans les pays du Sud où ils sont souvent exclus des systèmes de protection sociale.

Les États doivent faire preuve d'audace et rejeter le modèle économique dominant en prenant certaines mesures, comme la renationalisation de biens tels que les chemins de fer, la remunicipalisation de services publics tels que l'alimentation en eau et l'assainissement, et l'adoption de normes favorisant la responsabilisation et la transparence. Les États de l'Asie et du Pacifique doivent prendre connaissance des revendications de longue date de la société civile de la région en faveur d'une justice en matière de développement, qui exige que toutes les politiques publiques soient guidées par la nécessité de faire preuve de transparence envers le peuple et d'instaurer une justice sociale, environnementale, redistributive et économique qui tienne compte de la problématique femmes-hommes.

Financer des services publics et des systèmes de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes

Dans un monde où les économies les plus performantes sont constituées à 69 % de sociétés de capitaux, il est particulièrement difficile pour les pays en développement de financer des services publics et des systèmes de protection sociale robustes. Les recettes nécessaires pourraient être obtenues en éliminant les flux financiers illicites, qui représentent environ 10 fois le volume total de l'aide au développement. La communauté internationale doit coopérer pour mettre fin au blanchiment d'argent, à la pratique des pots-de-vin, à la fraude fiscale, à la manipulation des prix et à d'autres infractions financières, car ces activités privent les gouvernements des recettes dont ils ont besoin pour financer leurs systèmes de protection sociale et services publics.

La transparence est un élément essentiel de la lutte contre la fraude fiscale. Pour que les États soient à même de bien comprendre l'étendue de la fraude fiscale pratiquée par les sociétés transnationales, ils doivent prendre des mesures obligatoires à court terme en vue de la mise en place d'un système de déclaration fiscale établie pays par pays. À long terme, ils peuvent bénéficier de la mise en place d'un organe fiscal mondial chargé de surveiller la situation et d'élaborer des orientations sur cette question.

À l'échelon national, les États doivent intégrer une dimension participative dans leurs méthodes d'établissement du budget, pour s'assurer que les ministères des finances ne dressent pas de budgets nationaux sans avoir pris connaissance des besoins de chaque ministère. L'appareil de l'État fonctionne de manière compartimentée, une habitude qu'il faut briser en adoptant des stratégies cohésives aux fins de la prestation de services publics de qualité intégrant la problématique femmes-hommes.

Mettre en place des systèmes sociaux, des infrastructures et des services publics qui soient inclusifs et universels et tiennent compte de la problématique femmes-hommes

Il est nécessaire d'adopter un vaste éventail de stratégies pour garantir un accès universel aux services publics. Le réseau national d'électricité ne couvre pas certaines zones géographiques (comme les deltas, les montagnes ou encore les déserts), et sa couverture est généralement limitée dans les zones rurales reculées et les petits États insulaires. Dans ces zones, il est possible d'instaurer des systèmes de démocratie énergétique en mettant en place des micro ou nanoréseaux d'énergie renouvelable appartenant aux collectivités et reposant sur un échange d'énergie entre pairs. De tels

projets existent déjà ; ils permettent d'accroître la couverture électrique dans les zones reculées et de progresser sur la voie d'un avenir zéro carbone.

Les États doivent également prendre des mesures pour veiller à ce que les conditions d'emploi des organismes de services publics respectent les quatre piliers du travail décent. Le système de vidange manuelle est une pratique qui a toujours cours en Asie du Sud, où des travailleurs traitent les eaux usées et nettoient les fosses septiques sans se munir d'équipement de sécurité. On estime qu'en Inde, un de ces travailleurs meurt tous les cinq jours. Ils méritent un salaire minimum vital et des conditions de travail sûres, particulièrement dans les pays où les activités de nettoyage et d'assainissement sont confiées à des groupes minoritaires, notamment sur la base de leur appartenance à une religion ou à une caste particulière.

Les projets de construction d'infrastructures, notamment d'autoroutes, de ponts et de barrages, ne peuvent débiter sans être soumis au préalable à plusieurs étapes de consultation. Il faut en premier lieu déterminer les besoins réels des populations locales : pour les villages reculés qui n'ont pas accès aux dispensaires ou aux écoles les plus proches, la priorité n'est pas de construire un énorme pont qui réduirait le temps de trajet entre la capitale et le port maritime le plus proche, mais plutôt de mettre en place des moyens de transport public viables et bon marché. Pour venir en aide à une population qui n'a pas accès à l'électricité, la solution ne consiste pas à déplacer des villages tout entiers pour y construire un méga barrage. L'obtention d'un consentement préalable et éclairé, la réalisation de véritables études d'impact et l'organisation d'audiences publiques doivent faire partie intégrante des projets de construction d'infrastructures répondant aux besoins de la population et tenant compte des personnes handicapées.

L'importance de la gouvernance démocratique et de l'attachement aux droits de l'homme

Toutes les mesures proposées dans la présente déclaration deviennent de plus en plus difficiles à mettre en œuvre à mesure que la qualité de la démocratie est mise à mal à l'échelle mondiale et que des dirigeants autoritaires font tout ce qu'ils peuvent pour asseoir leur pouvoir, souvent en fomentant des conflits. La gouvernance démocratique et la reconnaissance du contrat social sont des éléments essentiels pour permettre aux États de mettre en place de solides systèmes de protection sociale qui profitent à tous et tiennent compte de la problématique femmes-hommes. La région est actuellement le théâtre de plusieurs actes de violence commis à grande échelle avec l'assentiment de l'État, notamment des nettoyages ethniques et des attaques ciblant les populations autochtones ou religieuses minoritaires.

Des exemples à plus petite échelle, notamment de personnes arrêtées pour avoir critiqué les subventions publiques à l'élevage sur les médias sociaux, démontrent qu'on ne peut pas attendre de gouvernements non démocratiques qui violent délibérément et activement les droits de l'homme qu'ils adoptent des socles de protection sociale nationaux ou mettent en place des services publics universels.

Recommandations

- Adhérer à un cadre garantissant un accès universel à des services publics de qualité qui soient financés par le secteur public et intègrent la problématique femmes-hommes, et englobant des mesures qui favorisent la responsabilisation et la transparence ;
- Mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et robustes qui garantissent au minimum les services suivants : allocations familiales, allocations pour enfants à charge, prestations de maternité, assistance-chômage,

allocations de chômage, indemnités en cas d'accident du travail ou de maladie, assurance médicale et prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants ;

- Coopérer dans la lutte contre les flux financiers illicites et adopter des mesures visant à augmenter l'imposition des sociétés multinationales et non celle des catégories à faible revenu ;
 - Rejeter les mesures d'austérité et le modèle centré sur la croissance économique, et, à la place, augmenter les dépenses consacrées aux biens collectifs et veiller à ce que toutes les procédures nationales d'établissement des budgets intègrent la problématique femmes-hommes ;
 - Réaliser des évaluations de l'impact des politiques économiques, avant, pendant et après leur application, sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'environnement, y compris celles qui découlent d'accords relatifs au commerce, à l'investissement ou à la finance.
-